



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 206, Loi concernant l'Association du
Transport Aérien International

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 615-20220531

2022

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 31 MAI 2022	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mardi 31 mai 2022

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 206,
Loi concernant l'Association du Transport Aérien International (Ordre de
l'Assemblée le 5 mai 2022)

Membres présents :

M^{me} Grondin (Argenteuil), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Campeau (Bourget)

M. Caron (Portneuf)

M^{me} Girault (Bertrand), ministre des Relations internationales et de la Francophonie

M. Lévesque (Chapleau), député ayant présenté le projet de loi

M^{me} Ménard (Laporte) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)

Intéressée :

Association du Transport Aérien International :

M^e Marie-Christine Brochu, directrice adjointe des affaires juridiques

M^e Claude Morency, associé, Dentons Canada

M. Pierre Lortie, conseiller principal, affaires, Dentons Canada

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 heures, M^{me} Grondin (Argenteuil) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lévesque (Chapleau), M^{me} Girault (Bertrand) et M^{me} Ménard (Laporte) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend l'Association du Transport Aérien International.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Morency de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Grondin (Argenteuil) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Ménard (Laporte), M^{me} Girault (Bertrand) et M. Lévesque (Chapleau) font des remarques finales.

À 10 h 32, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

Christine St-Pierre

PB/jd

Québec, le 31 mai 2022